



Ceci certifie que MAAC a réautorisé **CLUB MODELISTE MONTEREGIE STCYPRIEN DE NAPIERVILLE [Club 666, Zone J]**

a opérer les modèles des catégories suivantes: **SATP**.

à ou à partir de l'emplacement suivant: **GRAND LIGNE DU RANGE DOUBLE - ST CYRPRIEN DE NAPIERVILLE QC**
(Land based RC on private land) – à moins de 0.5 mn de **45° 7' 19.9" N, 73° 22' 45.9" W**

Cette autorisation est conditionnelle à ce que tous les membres utilisent ce site conformément au règlement de l'aviation canadien applicable, aux lois locales et à toutes les règles de MAAC, du club ou de l'événement. Le MAAC fournit les directives suivantes à titre informatif uniquement :

Ce site requiert que tous les pilotes de SATP se conforment à tous les requis de base de SATP.

Cette autorisation restera valide jusqu'à ce que CLUB MODELISTE MONTEREGIE STCYPRIEN DE NAPIERVILLE [Club 666, Zone J] omette de renouveler son adhésion à MAAC, soit dissolu ou qu'il ne se conformes plus aux requis ou aux demandes de MAAC.

Président, MAAC

Date